

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail du Tarn

Madame la présidente de la Formation Spécialisée,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée.

Cette Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA se réunit alors que le rejet de la réforme Macron-Borne des retraites est toujours aussi grand. Pas un déplacement présidentiel ou ministériel ne peut avoir lieu sans que ne se manifeste la colère de la population. L'unité syndicale pour exiger le retrait de la réforme reste intacte et une nouvelle journée de manifestation interprofessionnelle se prépare le 6 juin.

Dans de nombreux départements, des mobilisations, des rassemblements s'organisent sur toutes les revendications : abrogation de la réforme des retraites, retrait du pacte, salaires, statuts, postes...

La FNEC FP-FO 81 soutient toutes ces initiatives et invite les personnels à se regrouper sur les revendications et discuter des moyens à mettre en œuvre pour faire céder le gouvernement, et notamment par la grève.

Au sujet des prélèvements effectués pour service non fait les jours de grève, la FNEC FP-FO exige le respect par l'administration de la réglementation qui fait incomber à l'employeur la constatation du service non fait. En conséquence, nous demandons à l'administration de cesser l'envoi de déclarations de grève à compléter par les collègues AESH, déclarations non réglementaires. D'autre part, nous nous offusquons de la manière dont sont traités les prélèvements des jours de grève des AESH, en effet, certains se sont vus retirer jusqu'à 8 jours de grève sur le même salaire ! Pouvez-vous nous assurer que cela ne se reproduira pas et que les AESH recevront au minimum le même traitement que les autres personnels de l'Éducation Nationale, c'est-à-dire un prélèvement des jours de grève plafonné à 4 jours par mois comme cela a été annoncé au Ministère ?

Concernant les enseignants du premier degré, nous avons appris que des tableaux recensant pour chaque école du département le taux de déclarations d'intention de grève étaient envoyés à toutes les mairies. Cela n'est pas réglementaire, nous vous avons envoyé un courrier à ce sujet le 2 avril qui est resté sans réponse. Nous avons conscience que cela facilite le travail des personnels administratifs mais ce n'est pas la solution. A ce propos, nous sommes très surpris que l'on nous parle de gestion des risques psycho sociaux des personnels administratifs (mail du 1/03 : « L'existence d'un formulaire dématérialisé et centralisé nous est apparue comme devant être privilégiée pour lever les RPS qui découlent des nécessités de gestion. »). La question a-t-elle été vue en Formation Spécialisée du CSA des personnels administratifs ? Des registres sont-ils remontés dans l'instance concernée ? La FNEC FP-FO revendique le recrutement de personnel administratif plutôt que de l'augmentation incessante de leurs missions conjointement à la baisse des effectifs dans les murs de la DSDEN, et du rectorat...

Le premier des mandats que porte la FNEC FP-FO dans cette instance est et reste la nécessité d'une véritable prévention primaire. Pour notre fédération, c'est la seule prévention qui soit efficiente. Si vous entendez défendre la santé, la sécurité et les conditions de travail de tous les personnels, c'est par elle que devez commencer. Le ministère, que vous représentez ici, doit donc abandonner ou revenir sur les contre-réformes qui pèsent sur les personnels, dégradent leurs conditions de travail et augmentent les risques psycho-sociaux.

Le ministère doit abandonner la réforme du collège, la suppression des heures de techno, vous devez renoncer au « Pacte », rejeté par l'ensemble des organisations syndicales, qui n'est en rien une revalorisation salariale mais alourdira la charge de travail, fera voler en éclats les garanties statutaires. La reconnaissance du travail des agents, facteur d'amélioration des conditions de travail, passe par une revalorisation indiciaire sans contrepartie.

Le ministère doit abandonner les expérimentations qui remettent en cause le cadre national de l'école et par là-même le cadre de travail des personnels. Il doit abandonner l'acte 2 de l'école inclusive qui prévoit la fin des établissements médico-sociaux et remet en cause les missions des personnels les plus précaires, AESH et des AED.

Aussi, la loi Rilhac qui vise à transformer les directeurs d'écoles primaires en managers placés sur des sièges éjectables va radicalement modifier le climat dans les établissements et impacter de ce fait les conditions de travail de tous les personnels. L'école n'est pas une entreprise, les directeurs ne sont pas des managers ! La FNEC FP FO revendique l'abrogation de la loi Rilhac.

La FNEC FP FO s'interroge sur l'articulation entre la loi Rilhac et l'application du fameux « pacte » dans le Tarn. Qui va devoir encore gérer la distribution des missions supplémentaires ? C'est encore une tâche qui s'ajoutera aux directeurs des écoles qui sont déjà débordés par leurs tâches quotidiennes... Cette vaste fumisterie qu'est le pacte ne répond en rien à nos revendications que sont une large bonification indiciaire et une amélioration de nos conditions de travail. Notre fédération a d'ailleurs proposé aux autres organisations syndicales une initiative particulière dans notre département.

Le nombre de registres liés à l'inclusion ne cesse de croître et atteint déjà des sommets dans le Tarn, les mesures annoncée dans l'acte 2 de l'école inclusive font craindre le pire pour les mois et années à venir.

Le 4 mai, notre fédération, ses syndicats, ont pris connaissance des « 12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises. »

Les déclarations du ministre le vendredi 5 mai ont suscité de l'angoisse et la colère des personnels, y compris des personnels de direction qui vont être en première ligne dans la préparation de la prochaine rentrée.

L'annonce de milliers de fermetures de places dans des formations « non insérantes », 4 mois avant la rentrée, non seulement n'est pas crédible, pas réglementaire, mais elle est tout simplement insupportable.

De telles mesures sont t-elles prévues dans notre département ? Notre fédération vous demande qu'aucune nouvelle fermeture de places ne soit mise en œuvre pour la rentrée à venir.

Les propositions de reconversions de PLP en école, en collège ou sur des missions qui n'ont rien à voir avec l'enseignement, la « découverte des métiers » de la 5ème à la 3^{ème}, le bureau des entreprises, le « pacte enseignant » ne peuvent être perçues que comme des attaques contre les statuts particuliers des PLP, PE, certifiés, agrégés et psyEN et comme une menace qui pèserait, t-elle une épée de Damocles, sur l'ensemble des personnels.

La FNEC FP-FO 81 revendique donc également l'abandon de la réforme du collège, et notamment la suppression des heures de technologie. Elle exige l'annulation des fermetures de classes et des postes à la rentrée et la création des classes et des postes nécessaires. Tout comme elle exige le retrait du « pacte », la FNEC FP-FO 81 demande le retrait des « CNR » locaux, qui, dans le cadre d'un chantage aux moyens, seront chargés de la mise en place de « projets particuliers », et de soumettre l'enseignement public aux pressions locales les plus diverses.

Pour terminer nous souhaitons alerter sur les conséquences des déclarations présidentielles relayées par le ministre annonçant que dès le mois de septembre les remplacements des enseignants absents seront assurés dès la première heure ? Une telle promesse, alors que chacun d'entre nous ici sait bien qu'elle ne peut être tenue ne pourra que générer le mécontentement légitime des parents d'élèves, mécontentement auquel seront exposés les enseignants, les directeurs d'école et les personnels de direction, avec toutes les conséquences que cela aura sur leurs conditions de travail, voir leur sécurité.